

# Nouvelles d'antan

Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, plusieurs orages se sont croisés au-dessus de la ville, et le tonnerre n'a pas cessé de gronder depuis 11 heures et demie jusques vers 5 heures du matin. A une heure, un coup de foudre a frappé contre le paratonnerre du magasin à poudre du fort du Saint-Esprit; heureusement cet instrument, entretenu en très bon état, a parfaitement résisté à la commotion terrible qui s'est fait sentir; le factionnaire placé auprès du magasin a été saisi d'épouvante et a crié au feu; cet homme a été transporté le lendemain matin à l'hôpital. La foudre est tombée, au même instant, dans une chambre du premier étage de la caserne, au-dessus de l'atelier de l'armurier. Cette chambre était occupée par les cordonniers du régiment, au nombre de onze hommes. La foudre y a pénétré par les croisées dont elle a brisé trois carreaux. Aucun des hommes n'a été touché. Un sac de clous a, dit-on, été frappé et les clous dispersés avec violence autour de la chambre. Le météore n'a laissé de traces que quelques trous dans le mur et une odeur de soufre qui, le lendemain encore, était insupportable.

(J. V. L. 18. 7. 1829)

On remarque que, dans les forêts, plusieurs essences d'arbres sont entièrement dépouillées de leurs feuilles. Les chênes ont principalement souffert; on dirait qu'ils sont encore sous l'influence des frimats. En examinant ces arbres de près, on voit que les bourgeons même ont été rongés. C'est à une effroyable multitude de vermisseaux et de chenilles qu'il faut attribuer cette dévastation qui règne surtout dans les contrées exposées aux vents du nord et du nord-ouest. Ces animaux ont pullulé au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer, par la raison que les froids rigoureux du dernier hiver ont détruit les petits oiseaux et fait périr les hirondelles, dont on peut se convaincre qu'il n'existe pas une aussi grande quantité que les années précédentes. Peut-être viendra-t-il à l'idée des commissions d'agriculture de proposer au gouvernement des mesures tendant à défendre la chasse aux oiseaux, dans les localités où les chenilles ont occasionné le plus de ravages.

(J. V. L. 16. 2. 1830)

Hier, dans l'après-midi, la charrette d'un meunier (le sieur Ant. Malaise, de Hesperange) était arrêtée près le puits rouge. Le conducteur avait abandonné le cheval entier (un cheval non châtré, c.-à-d. un étalon - note de la rédaction) dont elle était attelée. Une jument montée par un domestique passe et le cheval du meunier la suit au grand galop, l'atteint à quelque distance, et lui saute sur la croupe; le jeune homme qui montait la jument eût été infailliblement

écrasé, sans la présence d'esprit et le sang-froid d'un soldat prussien présent à cette scène, et qui saisit l'entier par la bride assez à temps pour éviter un malheur. Ce brave militaire s'est dérobé de suite à l'empressement d'une foule de citoyens qui voulaient lui témoigner leur gratitude; mais l'imprudent meunier ne se dérobera pas à la punition qui l'attend. Le public est justement indigné du mépris qu'affectent les voituriers pour les réglemens de police qui les concernent.

(J. V. L. 10. 4. 1830)



Un ouvrier tanneur est décédé avant-hier au Pfaffenthal, à trois heures après midi. La veille, vers onze heures du soir, il avait été attaqué de fortes coliques et de crampes dans les membres. Cet homme est-il mort d'un choléra asiatique ou autre? Les uns le prétendent, d'autres ne veulent pas y croire. On assure assez généralement que le jour de l'attaque il avait mangé beaucoup de crudités, bu de la bière, et qu'après s'être ainsi chargé l'estomac il était resté assis sur la pierre, devant sa maison, jusqu'à l'instant où il sentit les premières atteintes. Quoiqu'il en soit, l'autorité a pris toutes les mesures convenables pour empêcher la contagion et pour désinfecter la maison. Depuis ce moment, aucun autre cas n'a été signalé. Si quelques jours se suivent sans qu'il s'en représente, on se fera fondé à croire que ce premier cas n'est point dû au choléra asiatique.

(J. V. L. 4. 7. 1832)

LW = Luxemburger Wochenblatt  
JVL = Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg